

Conseil communautaire du 21 avril 2011
Salle des fêtes de Beaulieu s/Py

Procès-verbal

L'an deux mil onze, le 21 avril

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans la salle des fêtes de Vouhé sous la présidence de M Pascal OLIVIER

Etaient présents : Tournayre J ; Marsault P , Dupont M , Rongeon C, N Giraudeau (remplaçante de O Biennu), Morisset Ch, N Fortuné, B Renoux, S Destandau, B Faucher, L Gauthier , S Juin , M Miot (remplaçante de J Bâcle) M Giraudon, P Moreau, R Perrin, A Micallef, E Cathelineau, F Chauvancy, Oliver P, Bouchet M , Mineau N, P Coury, M Pineau , Bonnet B, D Meen.

Pouvoirs :

Excusés :

Absents : G Desprez , Y Fournier, J Libner, Y Pacreau,

Secrétaires de séance : Dominique Meen assisté de Mme Cathelineau

Invité : M Bégué , trésorier

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

ordre du jour

- 1) approbation PV du 24.03.2011
- 2) voirie : transfert voirie
- 3) finances :
 - a) renouvellement ligne de trésorerie
 - b) durée amortissement bien informatique
 - c) subventions à verser
- 4) zone de développement éolien
- 5) travaux
 - a) APD garderie Verruyes
 - b) Avenant 3 école st pardoux
- 6) maison des services
- 7) rapport des décisions du bureau
 - a) consolidation emprunts
 - b) prêt atelier relais
 - c) gendarmerie – conditions financières et techniques
 - d) véhicule utilitaire
- 8) budgets primitifs 2011 et vote des taux fiscaux
- 9) régie de recette : remise gracieuse
- 10) loyer atelier relais n° 2 : remise gracieuse
- 11) marché de travaux voirie
- 12) réforme des collectivités territoriales
- 13) questions diverses

M Olivier laisse la parole au maire de la commune, Jean Tournayre qui souhaite la bienvenue à tous.

1. Approbation PV conseil du 24 mars 2011

Aucune remarque n'ayant été formulée , le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Voirie :

Transfert voirie d'intérêt communautaire :

La commune de La Boissière n'avait pas transféré en 2001 une voie communale d'intérêt communautaire (mitoyenneté avec Allonne) d'une longueur de 1,500 km.

Il est proposé de la transférer à la communauté avec le réajustement de l'attribution de compensation avec effet rétroactif soit :

Année 2011 : 835.44 €

Et rappel depuis 2001 soit :

en fonctionnement de 5507.05 à **5987.26 €** soit + 480.21 €

en investissement de 8896.88 à **9252.11 €** soit + 355.23 €

soit un total de 8 354.40 €

après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (moins 1 voix M Pacreau se retire du vote) autorise le président à modifier le tableau de calcul de l'attribution de compensation pour la commune de La Boissière pour la compétence voirie à hauteur de 5 987.26 € en fonctionnement et 9 252.11 € en investissement.

3. Finances :

3.1 Renouvellement ligne de trésorerie

la ligne de trésorerie accordée par le Crédit agricole arrive à terme le 30 avril 2011. Le CRCA propose de la renouveler pour 2 000 000 € aux conditions suivantes :

Taux : T4M **majoré de 1.25** (1.00 actuellement)

A titre indicatif le T4M de février 2011 était de 0.678 soit un taux de 1.928 %

Frais dossier : **800 €** (500 €)

Encours de trésorerie au 18/04/2011 = 1 365 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité Autorise le président à signer le contrat de ligne de trésorerie de 2 000 000 € aux nouvelles conditions avec le crca.

3.2 Durée amortissement bien informatique

il est proposé de modifier la durée d'amortissement des biens informatiques acquis par la communauté en 2010 (amortissable pour la 1^{er} fois en 2011) de 2 ans actuellement à **5 ans**.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité Décide que la durée d'amortissement des biens informatiques est de 5 ans pour les biens acquis à compter de 2010.

3.3 subventions à verser

le bureau propose l'attribution des subventions suivantes :

listes bénéficiaires	2008	2009	2010	2011
fonds d'aide aux jeunes	160,00	160,00	160,00	160,00
aicm	2 600,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
la maison du patrimoine (partenariat jardin)	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
la maison du patrimoine (tourisme)		3 000,00	3 000,00	0,00
usep	1 247,00	1 256,00	1 200,00	1 200,00
ogec ecole privée st pardoux	40 646,73	36 564,49	31 754,82	38 840,24
ogec école privée st georges	37 676,21	32 865,07	29 507,79	35 096,86
ogec notre dame de la couldre (exceptionnel)			2 170,00	0,00
agence départementale info logement ADIL	205,00	205,00	205,00	205,00
fond solidarité logement FSL	450,00	450,00	450,00	450,00
radio gatine	1 500,00	1 500,00	1 000,00	1000,00
club des entrepreneurs	69,00	110,00	110,00	110,00
deux sevres initiative	635,00	635,00	635,00	635,00
office de pole touristique - UTG	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00
clsh	6 460,00	6 460,00		
maison de l'emploi - PAIO		5 855,00	5 855,00	5 855,00
association l'homme et la pierre				250,00
TOTAL	99 648,94	93 805,56	86 647,61	93 402,10

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité vote les attributions ci-dessus.

4- Zone développement éolien

une carte est présentée à l'écran

Vu la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale introduisant notamment le principe de création de zone de développement éolien (ZDE) permettant le développement des énergies renouvelables et notamment des installations éoliennes ;

Vu la circulaire du 19 juin 2006 du ministère de l'industrie et du ministère de l'écologie définissant les dispositions relatives à la création des zones de développement de l'éolien terrestre ;

Vu la démarche initiée à l'échelle du Pays de Gâtine, pour assurer une réflexion concertée entre les communautés de communes engagées dans une démarche d'étude du potentiel d'implantation de l'éolien sur le territoire par la création de zones de développement éolien conformément à la législation en vigueur ;

Vu la volonté de la Communauté de commune du pays Sud Gâtine, suite au conclusion de l'étude Zone de développement préalablement réalisée, de créer une zone de développement de l'éolien sur son territoire.

Vu la délibération de la commune de Saint-Georges de Noisé en date du 19 avril 2011, concernée directement par la définition d'une zone de développement éolien sur son territoire dans le cadre de l'étude ZDE menée par la Communauté de communes ;

Considérant les capacités de développement de l'énergie de l'éolien sur le territoire au regard des conclusions de l'étude Zone de développement éolien menée par le bureau d'étude Envirene et de la proposition du comité de pilotage à l'échelle communautaire, et des réunions de restitution à l'échelle du Pays, et l'accord de la commune concernée,

Après délibération , le conseil à l'unanimité émet un avis favorable à la création d'une zone de développement de l'éolien dénommée et identifiée sur la carte annexée à cette délibération, sur la commune de Saint-Georges de Noisé.
Et autorise le Président à déposer le dossier ZDE en Préfecture et à signer tous documents relatifs à la présent délibération.

5- travaux

5.1 accueil périscolaire et préau Verruyes

un plan du projet est présenté à l'écran

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2011 validant un APS d'un montant de 177 200 euros HT,

Considérant l'Avant Projet Définitif (APD) présenté par le maître d'œuvre comme suit

Objet	Estimation HT
1 – gros-œuvre VRD	48 900.00
2 – charpente – couverture – menuiseries alu et bois	76 800.00
3 – cloisons – plafonds - carrelage	13 000.00
4 – peinture – revêtements de sol collés	17 000.00
5 – électricité – chauffage – plomberie - VMC	21 500.00
TOTAL HT	177 200.00
TOTAL TTC	211 931.20

Après délibération le conseil à l'unanimité valide l'avant projet définitif pour un montant de 177 200 euros HT

Et autorise le Président à déposer le permis de construire

5.2 avenant travaux école st Pardoux

Au vu du décompte définitif du lot 10 plomberie-sanitaire chauffage à l'école de St pardoux, un avenant de 833.90 € ttc n'avait pas été entériné administrativement.

Afin de clore le marché, et de payer la facture correspondante au modification de lavabo dans les classes maternelles, il convient d'accepter l'avenant .

Après délibération, le conseil à l'unanimité accepte l'avenant 3 de l'entreprise PUAUD pour un montant de 833.90 € ttc

6- Maison des services

M le Président informe que le financement dans le cadre du PER Pays est refusé pour tous les projets déposés.

Cela remet en question le projet de construction de la maison des services.

Plusieurs remarques sont exposées :

La maison de retraite ne pourra absorber une remise aux normes du château

Evaluer les travaux de remise aux normes car le château reçoit du public (commission de sécurité à convoquer)

Après délibération le conseil à l'unanimité décide de surseoir au projet de construction neuve.

7- rapport des décisions du bureau du 14.04.2011

7.1 consolidation emprunt

un prêt relais de 400 000 € sur 2 ans arrivait à terme en décembre 2011.

Le bureau a décidé de le consolider en financement des travaux sur bâtiments communautaires (240 000 € sur les écoles et 160 000 € sur l'ombrelle) auprès de la caisse d'épargne aux conditions suivantes :

Taux fixe à échéance constante : 4.13 % ramené à 3.58 % après amortissement progressif sur 2 ans

Durée : 15 ans

1^{er} échéance : 25.11.2011 pour un déblocage au 25.05.2011.

frais dossier : 50 €

avec remboursement anticipé du prêt relais au 25.05.2011.

7.2 prêt atelier relais

pour financer la construction des 2 ateliers relais , il a été contracté un emprunt auprès de la caisse d'épargne de 120 000 €

taux fixe à échéances constantes : 3.73 % ramené à 3.05 % après amortissement progressif sur 2 ans

durée : 10 ans

1^{er} échéance : 25.11.2011 pour un déblocage au 25.05.2011

frais dossier : 50 €

7.3 gendarmerie – conditions financières et techniques

il a été demandé de valider les remarques techniques présentées par la gendarmerie et les conditions juridiques et financières ci-dessous :

« Conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993 (JO du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de **6%** :

soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie (à titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 935 466.66 €, soit 5 unités logements à 175 400.00 € l'une et 1/3 d'unité-logement à 58 466.66 € l'une) = *56 127.99 €*

soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant coûts-plafonds ci-dessus.

La valeur du terrain, estimée par les services France Domaine, entrera dans l'économie de l'affaire dans la limite de son prix d'acquisition, si toutefois le délai entre la date d'acquisition du foncier et la date d'ouverture de chantier ne dépasse pas 5 ans.

Ce loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée d'un bail de neuf ans. »

La valeur locative ainsi notifiée est fixée à **60 053.28 €**

7.4 véhicule utilitaire

afin d'assurer les déplacements des services (jardin, bâtiments, et personnel d'encadrement) , il a été décidé d'acheter un véhicule utilitaire léger. Un seul fourgon n'étant pas suffisant quand les besoins sont simultanés.

Budget : 10 000 €

En neuf ou d'occasion

8- budgets primitifs 2011

budget principal :

il est proposé **une maîtrise générale des dépenses** de fonctionnement .

à noter : chapitre o11

61523 - entretien voirie : report du solde de crédits non utilisés en 2010 + le transfert 2011

achats pédagogiques : budget constant malgré hausse des effectifs

60621 - chauffage : meilleure maîtrise consommation - réglage salle de sport

611- contrat prestation : gestion directe du service garde à horaire décalé

chapitre o12

suppression emploi saisonnier promotion touristique

pas de remplacement congé maternité

chapitre 65

65544 : contribution office de pole touristique : 10 525 €

657363 : subv équilibre budget annexe la chabirandière : 20 576 €

en recettes de fonctionnement

6419 : subvention du FNP prévention hygiène et sécurité = 50 000 €

chapitre 73 impots et taxes : CET + transfert TH départementale 906 604 € mais reversement au

FNGIR 268 357 €

chapitre 74 : DGF en progression +1.70 %

74835 : compensation taxes + 53 110 €

chapitre 75 : excédent budget annexe atelier relais +19 130 €

la section de fonctionnement dégage un **autofinancement brut de 275 844 €** (278 175 € en 2010)

la section d'investissement s'équilibre avec un emprunt de 671 252 € (déficit prévisionnel)

budgets primitifs consolidés 2011

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	2 820 635.72	2 165 376.83
La chabirandière	20 576.44	134 350.16
La croix des vignes	52 889.95	54 871.54
La gerberie	27 605.00	27 605.00
Atelier relais	168 950.00	531 625.83
TOTAL	3 090 657.11	2 913 829.36

Après délibération, le conseil à l'unanimité vote les budgets primitifs 2011 comme indiqués ci-dessus.

vote des taux

l'EPCI devient un EPCI à fiscalité mixte du fait de la réforme.

Aussi cette année pour la 1^{ère} fois , le conseil aura à se prononcer sur les taux des impôts « ménage »

1^{er} cas : il ne souhaite pas percevoir de ressources autres que celles résultant du transfert de la part départementale de TH et du transfert des frais de gestion de la TFPNB

L'EPCI vote un taux égal à 0 . Ce taux est ensuite majoré du taux départemental TH

2^e cas : il souhaite percevoir des ressources autres que le transfert de TH et frais de gestion

L'EPCI vote des taux pour les 3 taxes (TH, TFB et TFNB) par référence au taux moyen pondéré des communes.

CFE (cotisation foncière des entreprises) 21.38 % (*à noter que les bases augmentent de 7%*)

TH (transfert du département) 10.35%

TFNB 2.34%

Ressources fiscales 2011	Avant réforme	Après réforme
Compensation relais	659 688	
Taxe habitation transférée		517 575
Taxe foncière non bâti transférée		21 088
Taxe additionnelle FNB		8 365
IFER		16 320
CFE		204 692
CVAE		138 565
Allocations compensatrices TH		48 363
Allocation compensatrice CFE		4 747
Allocation compensatrice TP	5 295	
TOTAL GENERAL	664 983	959 715
Reversement au FNGIR		- 268 357
NET PRODUIT FISCAUX		691 358

Sur proposition du Bureau, et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et vote les taux à 0

9. régie de recette - remise gracieuse du déficit suite au vol

un vol par effraction a eu lieu à l'ombre dans la nuit du 25 au 26 mars et la caisse de la régie de recette a été emportée. (197 €)

une procédure administrative oblige à demander le remboursement au régisseur.

Compte tenu des circonstances, il est proposé de faire une remise gracieuse totale du déficit à l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide la remise gracieuse totale du déficit au régisseur de recette halte garderie.

10 atelier relais : remise gracieuse sur loyer atelier 2 – adag

les travaux sur l'atelier 1 n'étant pas terminés et la réception définitive du marché étant prévu au 2 mai, le locataire de l'atelier 2, entré le 1^{er} avril subit de nombreuses nuisances (coupure électricité, accès difficile, etc...)

il est proposé une remise gracieuse d'un demi loyer soit 375 € ht

après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité accepte une remise gracieuse de 375 € sur le premier mois de loyer.

11 -marché de travaux voirie

vu le code des marchés publics
considérant l'enveloppe de crédits voirie à disposer de 164 545 €
vu le seuil des marchés en son article 28 – procédure adaptée –

***après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide
de lancer une consultation avec publicité et mise en concurrence auprès des journaux
d'annonces légales
de passer un marché sous la forme d'un marché à bon de commande
d'une durée d'un an renouvelable***

12- réforme territoriale – projet de schéma départemental de coopération intercommunale

M le Président se fait le porte-parole des membres du bureau qui se sont exprimés sur la projet de schéma établi par Mme la Préfète.

Beaucoup de questions restent sans réponse si une communauté était élargie à Parthenay-Menigoute-Thénezay-Mazières – Secondigny.

Un référendum auprès de la population ne semble pas être une réponse pertinente au projet géographique car le contenu des compétences à y exercer n'est pas défini.

L'assemblée ne se prononce pas favorable au premier abord pour constituer une communauté de communes de 45 000 habitants, puisque la cc Pays Sud gâtine est au- dessus du seuil de 5000 habitants.

13 - questions diverses

Mme Juin fait part de son étonnement sur l'entretien du jardin Val de Flore et s'inquiète pour l'ouverture qui doit avoir lieu le 1^{er} mai.

M Olivier précise que du renfort va être apporté à Nicolas Grellier en main-d'œuvre pour une tonte ponctuelle et taille d'arbustes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30